

**ARRETE DAJI/2021/Signature/N°069
portant délégation de signature du
Président d'Aix-Marseille Université**

à

**Viktor JIRSA
Directeur de l'Institut de Neurosciences des
Systèmes (INS UMR 1106)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du n° 2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur **Viktor JIRSA** à effet de signer en son nom et pour les affaires de **l'Institut de Neurosciences des Systèmes**, les actes qui suivent.

**Chapitre I
Affaires financières**

Article 2

Monsieur **Viktor JIRSA**, Directeur de **l'Institut de Neurosciences des Systèmes**, reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses (incluant les ordres de mission), lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget du laboratoire ainsi que sur les éotp suivants

- EPINOVHU/HUEP/ID17HRU208
- 2IONXXID/REID/ID18HRU208
- 1DHUNEHI/SEHI/ID15HRU289
- 2WILLITE/INTE/ID17HRU208

Il atteste du service fait.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Viktor JIRSA**, Monsieur **Driss BOUSSAOUD (Directeur adjoint)**, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés à l'article 2.

Chapitre II Marchés Publics

Article 4

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Monsieur Viktor JIRSA, Directeur de l'Institut de Neurosciences des Systèmes (INS – UMR 1106)**, reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
 - o Décision de résiliation

Article 5

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G , H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V,W.

Article 6

Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultants, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), Monsieur **Viktor JIRSA**, directeur de l'Institut de Neurosciences des Systèmes, reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après accord de la DEPIL.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 7

Monsieur **Viktor JIRSA** reçoit délégation en matière de gestion des personnels pour signer les actes qui suivent :

- les demandes de congés des personnels,
- les procès-verbaux d'installation des personnels,
- les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement.
- Les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Viktor JIRSA**, Monsieur **Driss BOUSSAOUD Directeur adjoint**, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés à l'article 7.

Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

Article 9

Monsieur **Viktor JIRSA** reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,
- conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Viktor JIRSA**, Monsieur **Driss BOUSSAOUD (Directeur adjoint)**, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés à l'article 9.

Chapitre V Dispositions générales

Article 11

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du **06 janvier 2020**. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 12

Le présent arrêté abroge l'arrêté DAJI/2018/signature/n°56 (labo) du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Viktor JIRSA et Madame Mireille BONNARD.

Article 13

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à l'**Institut de Neurosciences des Systèmes**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 14

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le

Les délégataires

JIRSA Viktor

BOUSSAOUD Driss

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2021

Le délégué

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université